



MAIRIE  
de  
CURBANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le .....

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.04.2022

Étaient présents : Allix Allegra Allamanno Auffret Brizard Caraboeuf Fugier Furlan Gabrielli Garcin Jeanselme Martinet

Étaient absents : Mme GAUDIN, M. GIGNOUX, excusé

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel des élus.

Madame FURLAN Myriam est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

### I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28.03.2022

Madame le Maire demande si des observations sont à faire.

Monsieur FUGIER indique qu'il y a une erreur dans la liste des présents et des absents.

Madame le Maire indique que ces points seront modifiés comme suit :

**Étaient présents** : ALLIX Laurence, ALLEGRA Francesco, FURLAN Myriam, AUFFRET Yannick, BRIZARD Guyhem, CARABOEUF Catherine, GABRIELLI Matthieu, GARCIN Roland, GIGNOUX Patrick, JEANSELME Gautier, MARTINET Jean-Christophe

**Étaient excusés** : FUGIER Jérôme a donné pouvoir à Madame ALLIX, ALLAMANNO Blandine.

**Étaient absents** : GAUDIN Josiane.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### II. Travaux de réhabilitation du cimetière : Choix de la procédure de consultation du marché de travaux. Approbation du dossier de consultation des entreprises. Lancement de la consultation - Pouvoirs à Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 13.05.2019, celui-ci a choisi le bureau d'études DONJERKOVIC pour assurer l'étude diagnostic dans le cadre de la réhabilitation du site cimetière communal – Eglise Saint-Pierre et autorisé Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Lors de précédentes réunions de travail, le bureau d'études DONJERKOVIC a présenté les différentes phases permettant notamment d'aboutir à l'avant-projet détaillé de la phase projet relatif aux travaux de réhabilitation du cimetière à partir duquel le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été préparé.

Madame le Maire propose, compte tenu de l'enveloppe prévisionnelle, de lancer une procédure selon le mode de procédure adaptée pour les travaux correspondants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, avoir consulté le dossier présenté et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation du cimetière communal,
- Décide de lancer une consultation selon le mode de procédure adaptée,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Madame le Maire précise qu'afin d'obtenir le soutien de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation du cimetière et de l'église Saint-Pierre, il est nécessaire de signer une convention de souscription et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### III. Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

## 1. Budget général

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65737	Subvention équilibre budget aspersion	2000.00	
74121	Dotation de solidarité rurale		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21571 - 136	Achat véhicule 4x4	5300.00	
10222	FCTVA		5300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5300.00</b>	<b>5300.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>7300.00</b>	<b>7300.00</b>

## 2. Budget aspersion

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
74	Subventions d'exploitation		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2153	Installations à caractère spécifique	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4000.00</b>	<b>4000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### IV. Questions diverses

#### 1. Prêt de la salle des fêtes

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes dite salle des arts et loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 1 voix CONTRE, 11 voix POUR et 0 ABSTENTION :

- Précise que la salle des fêtes sera prêtée uniquement aux personnes domiciliées sur la commune et qu'en ce qui concerne les associations extérieures, l'avis de Madame le Maire sera requis.
- Décide de louer la salle des fêtes aux tarifs indiqués ci-dessous, à compter du 24 juin 2022 :

	Week-end
Location salle des fêtes – Habitants de Curbans	
✓ Caution salle	340 € (1 chèque)
✓ Ménage	60 € (1 chèque)
✓ Location	150 € (1 chèque)
Associations de la commune	Gratuit
Associations extérieures à la commune	
✓ Caution salle	340 € (1 chèque)
✓ Ménage	60 € (1 chèque)
✓ Location	150 € (1 chèque)

- Dit qu'un état des lieux sera effectué au moment de la prise de la location et à la restitution des clefs.



## 2. Commission de sécurité du complexe communal

Monsieur GABRIELLI fait un résumé des points relevés par la commission de sécurité du complexe communal lors de sa visite du 19 avril dernier, qu'il conviendra de résoudre afin de ne pas remettre en cause la sécurité et la responsabilité de la commune en cas d'incendie.

- Les rideaux ignifugés de la partie service des repas de la salle des fêtes gênent l'évacuation en cas d'incendie, ils nuisent à l'ouverture de la barre antipanique notamment en cas de prêt de la salle, le personnel communal étant formé pour leur ouverture en cas de nécessité d'évacuation. La solution serait d'installer un système de clips condamnant l'utilisation des rideaux.  
Les renseignements vont être pris auprès des fournisseurs de la commune.
- En ce qui concerne la salle de rangement à l'arrière de la scène, il est nécessaire d'installer un loquet, permettant l'ouverture de l'intérieur.
- Au niveau du stockage de la chaufferie, il n'y a pas de vanne police à l'extérieur pour pouvoir couper l'arrivée du fioul en cas d'incendie. Cela est à installer en priorité.
- De la signalétique est à rajouter en ce qui concerne les extincteurs et il est nécessaire de mettre à l'extérieur ceux de la chaufferie dans des coffrets sous clefs afin de mieux y accéder en cas de sinistre. D'autres devront être repositionnés.
- Il faut nommer d'une pancarte sur chaque porte, la chaufferie, le silo et le local de stockage fioul pour faciliter l'intervention des secours.
- À l'étage une pancarte doit signaler la présence maximale autorisée de 19 personnes.

Monsieur GABRIELLI indique que ces demandes vont être solutionnées au plus vite.

Monsieur GABRIELLI demande s'il est nécessaire de délibérer en ce qui concerne les travaux de coupes de bois par l'entreprise CALVI.

Madame le Maire répond que le Conseil s'est prononcé lors de la dernière réunion dans l'attente de la date limite d'achèvement des travaux à respecter.

Monsieur GABRIELLI indique que la date limite d'achèvement doit être fixée afin que les affouagistes puissent intervenir durant la période sèche (mai à septembre).

Monsieur ALLEGRA indique que Monsieur ROUX, sénateur, est venu en mairie pour sa visite annuelle.

À l'occasion de cette rencontre, la question de la fibre a été abordée et monsieur le Sénateur a indiqué qu'il avait proposé que ce soit le Conseil départemental qui reprenne la main sur le sujet (opérationnel et financier) afin d'éviter de nouvelles déconvenues.

M. JEANSELME intervient en ce qui concerne le problème d'infiltration des bassins. Il indique avoir eu une discussion avec le responsable de l'entreprise Freyssinet, qui indique que ce phénomène est mécanique. Le câblage a fait éclater la calcification existante qui devrait se refaire et ainsi colmater les fuites. Les plus importantes doivent être reprises et rebouchées par l'entreprise avec de l'époxy (résine).

Monsieur AUFFRET demande si une action est prévue sur la commune en soutien à l'Ukraine.

Madame le Maire répond par la négative dans la mesure où à Curbans, il n'y a pas de logements communaux meublés, or ceci est une exigence à l'accueil d'Ukrainiens. Elle ajoute que des informations relatives aux collectes destinées à l'Ukraine sont en ligne sur le site de la commune.

Mme le Maire propose de faire un don à l'Ukraine. L'ensemble du Conseil municipal s'accorde sur la somme de 1000 euros. Elle propose qu'éventuellement, cette somme soit versée au Secours Catholique ou au Secours Populaire. Les modalités de versement de cette somme seront étudiées ultérieurement sachant que M. AUFFRET propose de se renseigner sur 2 associations qui œuvrent sur les communes de La Saulce et Tallard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Curbans, le 2 mai 2022

Le Maire

ALLIX Laurence

